

## REVISION 2018 DU REGLEMENT

20 septembre 2017

### Modifications et commentaires

**A- La principale modification a consisté à reprendre le règlement CMAS pour le déroulement des épreuves.**

**On conserve notre organisation des compétitions pour ce qui concerne le système des juges et donc le déroulement des épreuves.**

Document CMAS de référence, publiés en juillet 2017 (à noter que ces documents ont été rédigés en février)

27.07.2017 Dynamic Apnea Rules - 2017

19.07.2017 Speed-Endurance Apnea Rules 2017

19.07.2017 Static Apnea Rules - 2017

12.07.2017 CONTRACT for RECORD ATTEMPTS\_CA-195\_Feb 2017

#### Les principaux changements:

- **Le certificat médical peut être établi par tout médecin.** Le formulaire fédéral est toujours exigé.
- **Adoption du protocole de départ:** Appel en zone de compétition à **3mn** du top. L'athlète doit débuter sa perf entre le TOP et TOP+30s. **Le temps d'appel va devoir passer à 5 mn, ce qui allongera la durée des épreuves.**
  - **Attention, maintenant tout départ avant ou après les 30s suivant le top, est une faute de règlement, il n'est plus question de pénalités.**
  -
- **Départ dynamique, l'athlète doit toucher le mur (partie du corps ou équipement) au moment du départ. Ça peut être lorsqu'il immerge ses voies aériennes ou juste après.**
- **Adoption du protocole de sortie :** l'athlète à 30secondes à partir de son émergence pour effectuer le signe OK. Il ne doit pas ré-immerser la partie de la tête située au-dessus de la bouche. **Le protocole est maintenant requis pour toutes les épreuves, y compris la vitesse.**

**Ce protocole peut à priori paraître plus permissif, mais il est quand même plus simple que notre ancien qui devenait de plus en plus difficile à juger. Les juges et AS conservent toujours la faculté d'intervenir en cas de PCM, s'ils le jugent nécessaire et ce même s'il n'y a pas ré immersion des VA (l'objectif étant toujours d'assurer la sécurité de l'athlète).**

- En dynamique, l'athlète pourra se tenir aux planches de l'AS ou à la ligne.  
**Les AS n'ont pas à soulager la ligne lorsque l'athlète y est accroché, c'est considéré comme une aide. Par contre l'organisateur peut avoir prévu de fixer des planches ou autre pour améliorer la flottabilité de la ligne.**
- Virage Dynamique : l'athlète doit toucher le mur avec une partie du corps **ou de son équipement.**
- Performance annoncée (statique) La perf annoncée sert toujours à la constitution de l'ordre de passage. Par contre pour les checks sécurité il y a un recalcul de la PA pour qu'elle soit un multiple de 30 ".  
**Si PA = 3.34 ou 3,52 on retiendra 3,30 avec une périodicité checks inchangée.**  
**Les fiches seront constituées ainsi.**
- Changement de plusieurs sanctions

Toutes épreuves	Faute	Sanction
	Départ hors protocole	Faute de règlement
	Protocole de sortie	Faute de règlement
	Matériel non validé	Faute de règlement
	Non respect perf annoncée	Pénalité
	Présence entraîneur hors des plages prévues	Faute de règlement, disqualification
	Non présentation à une épreuve	Disqualification
	Inhalation d'O <sup>2</sup>	Disqualification
	PCM	Disqualification
	Syncope	Disqualification
	Manifestation d'humeur	Disqualification
	Non présentation au test Anti dopage	Disqualification
<b>Statique</b>		
	Echauffement seul	Avertissement, Faute de règlement
	Comportement entraîneur	Avertissement, Faute de règlement
<b>Dynamique mono, bi, sans palmes</b>		
	mur départ	Pénalité générale
	mur virage	Faute de règlement
	Changement total de ligne d'eau	Pénalité générale
	Changement total de ligne d'eau avec intervention AS	Disqualification
	Aide à la propulsion	Faute de règlement
<b>Dynamique bi palmes</b>		
	Nage en ondulation	Faute de règlement
<b>Vitesse</b>		
	Nage en ondulation si bi-palmes	Faute de règlement
	mur départ	Faute de règlement
	mur virage	Faute de règlement
	mur arrivée (fin de longueur)	Faute de règlement
	Aide à la propulsion	Faute de règlement

- Possibilité de quitter son lest en cours d'épreuve ou lors du protocole de sortie. Cela **Pourra faciliter le maintien sur une ligne lors de la sortie.**

- En dynamique, les athlètes sortent obligatoirement sur une ligne d'eau, les lignes le long du bord sont affectées à l'échauffement. Le nombre de lignes de compétition est limité à 4. **Cela va également allonger la durée des épreuves pour ceux qui utilisaient 6 lignes de compétition. Ceci ajouté au protocole de départ amènera à limiter en nombre d'athlètes (48 ?) pour les compétitions se déroulant sur une seule journée.**
- En dynamique, présence possible de l'entraîneur en zone de compétition jusqu'aux 3'
- Introduction des critères de qualification au championnat de France pour les bi-palmes
- Les pénalités de non-respect de la perf annoncée sont modifiées, mais le logiciel traite cela automatiquement comme auparavant.
- Pour le matériel, les lunettes ou masque doivent permettre de voir le regard. **Ils peuvent donc être de couleur.**
- Les compétitions inter-régionales devront avoir un minimum de 12 athlètes participant et ne pourront se dérouler sur plus de 2 jours et dans la même semaine.
- Composition du jury pour une manche de coupe : 2 JFA2 à minima puisqu'une manche de coupe homologue un record de France systématiquement. **Pas forcément facile pour tout le monde mais c'est pour être en cohérence avec le règlement des records qui impose 2 JFA2 pour valider un RF.**

#### **B- Changement dans la forme :**

Des chapitres dispositions communes ont été créés pour éviter de reprendre certaines dispositions communes à chaque épreuve.

#### **C- Le règlement des records de France est annexé.**